

Commune de FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil Municipal

Conseil convoqué le 21/08/2026

Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le 21/09/2026

ID : 027-212702542-20260828-D2026_44-DE

Conseil municipal du	28 août 2026	Délibération N°	2026-44	1/2
----------------------	--------------	-----------------	---------	-----

OBJET : achat d'un souffleur thermique et demande de subventions

Tableau des présences

Conseillers	Présents	Absents	Représentés par
Raphaël NORBLIN	X		
Jacky CAPEL	X		
Lise GOUJON	X		
Jean-Nicolas MASSON		X	Lise GOUJON
Patricia BRAY	X		
Marie-Christine CARAYRE	X		
Isabelle JOSSERAND	X		
Luc LOUVET	X		
Mathieu MARÇAL	X		
Amandine HAMEAU	X		
Arthur BENARD	X		
Alain MIMEAU	X		
Laurence HUZE	X		
Stéphane LABATUT		X	
Éric FREMAUX		X	Luc LOUVET

Membres en exercice 15 Présents 12 Votants 14

Secrétaire de séance : Mathieu MARÇAL

Le Conseil municipal,

Considérant la nécessité de doter les agents du service technique de matériel adapté afin de faciliter et d'améliorer les travaux d'entretien des espaces publics et des bâtiments communaux ;

Considérant que les agents du service technique sont amenés à effectuer régulièrement des travaux de nettoyage, d'entretien des espaces verts, des voiries et des abords des bâtiments communaux ;

Considérant que l'acquisition d'un souffleur thermique permettra de faciliter ces opérations et d'améliorer les conditions de travail et l'efficacité des agents du service technique ;

Considérant le devis présenté pour l'acquisition de cet équipement, pour un montant de **620.84 € HT** soit **745,01 € TTC** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'acquisition d'un souffleur thermique destiné aux agents du service technique, pour un montant de **745,01 € TTC**.

Commune de FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil Municipal

Conseil convoqué le 21/08/2026

Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le 11/09/2026

ID : 027-212702542-20260828-D2026_44-DE

Conseil municipal du	28 août 2026	Délibération N°	2026-43	2/2
----------------------	--------------	-----------------	---------	-----

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis, le bon de commande ainsi que tout document nécessaire à l'acquisition de cet équipement.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions, aides et participations financières susceptibles d'être accordées après de l'Etat, de la Préfecture, de la Région, du Département, de l'intercommunalité, ainsi que tout autre organisme ou partenaire public susceptibles de contribuer au financement du projet.

Article 4 : Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget communal.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les mêmes jours, mois et an que dessus.

Le registre dûment signé, Pour extrait conforme

Le maire, Monsieur Raphaël NORBLIN

